

**Association canadienne des aliments de santé
Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires (2016)**

Présenté au :
Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Date :
Le 5 août 2016



Contexte

L'Association canadienne des aliments de santé (ACAS) est la plus grande association professionnelle du Canada qui se consacre aux produits de santé naturels et aux produits biologiques, et nos membres sont des fabricants, des détaillants, des grossistes, des distributeurs et des importateurs de produits naturels et biologiques. L'industrie des produits de santé naturels (PSN) et celle des produits biologiques contribuent chaque année un montant de 3 milliards et de 4 milliards de dollars, respectivement, à l'économie canadienne, tout en employant des milliers de personnes d'un bout à l'autre du pays et en soutenant l'état de santé des 77 % de Canadiens qui consomment nos produits.

Le Comité permanent des finances a demandé de quelle manière le gouvernement fédéral pouvait soutenir des améliorations qui permettraient à des particuliers, des entreprises et des collectivités d'un bout à l'autre du pays de maximiser leurs contributions à l'économie. Le présent document met l'accent sur des recommandations concrètes qui appuient le millier d'entreprises membres que nous représentons, leurs employés ainsi que les millions de consommateurs qui consomment quotidiennement nos produits.

L'ACAS souscrit au besoin de réglementer tous les produits de santé et, de pair avec nos membres, nous nous efforçons de nous conformer aux exigences depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur les produits de santé naturels* en 2004. Pour un grand nombre d'entre nous, cette tâche n'a pas été facile, mais notre industrie se trouve aujourd'hui dans une position favorable, comme l'illustrent l'état prévisible et stable de la délivrance de licences de mise en marché ainsi que le nombre de plus de 80 000 numéros de produit naturel (NPN) attribués, qui représentent plus de 100 000 produits. Pour que l'industrie prospère et pour que nos entreprises, nos entrepreneurs et nos employés maximisent leurs contributions à l'économie, nous demandons au gouvernement de continuer d'être conscient du profil de risque inférieur des produits qu'offrent nos membres, ainsi que de la distinction qu'il y a entre les PSN et d'autres produits de santé destinés aux consommateurs. Les produits naturels ne sont que cela – naturels. C'est là une raison pour laquelle le gouvernement fédéral a pris d'importantes mesures dans les années 1990 pour appuyer la santé naturelle en faisant une distinction entre les PSN et les produits pharmaceutiques. Sous la direction du ministre de la Santé de l'époque, l'honorable Allan Rock, le gouvernement a conclu que les PSN ne sont pas des médicaments et qu'ils ne devraient pas être traités comme tels.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral mette en œuvre les politiques suivantes, qui garantiront que les Canadiens ont accès à des produits sûrs et de grande qualité, tout en permettant de faire plus facilement des affaires et de soutenir les emplois dans les industries de l'alimentation et des PSN au Canada :

- veiller à soutenir le secteur des aliments santé du Canada et en particulier ses détaillants en conservant le seuil de *minimis* actuellement imposé aux produits importés et en faisant également la promotion de la sécurité en éliminant l'échappatoire qui autorise l'importation de PSN à des fins personnelles;
- appuyer la proposition de l'ACAS en faveur d'un traitement fiscal préférentiel pour les PSN, ce qui encouragerait les Canadiens qui prennent des mesures proactives pour préserver leur état de santé;
- pendant que Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'occupent de moderniser le système de salubrité alimentaire du Canada, il est nécessaire d'envisager d'alléger le plus possible le fardeau financier que supportent les entreprises. Pour faire économiser de l'argent aux entreprises, il faudrait envisager d'harmoniser la mise en œuvre des changements que l'on propose d'apporter à l'étiquetage des aliments afin de s'assurer qu'ils entrent en vigueur en même temps;
- pendant que l'on examine les changements à apporter à l'étiquetage des aliments, il faudrait



entreprendre l'étiquetage des ingrédients génétiquement modifiés qui sont destinés à la consommation humaine dans toutes les catégories d'aliments de façon à soutenir le droit qu'ont les Canadiens de savoir ce que contiennent les aliments qu'ils consomment.

Préserver les entreprises et les emplois dans le secteur de la santé naturelle au Canada en conservant le seuil de *de minimis*

Pour que les entreprises axées sur les produits de santé naturels, et surtout les détaillants et les grossistes, puissent contribuer de manière constante à l'économie, le gouvernement fédéral se doit de maintenir l'actuel seuil *de minimis* à 20 \$. Les entreprises de messagerie américaines tireraient profit du fait d'être capables d'expédier en franchise plus de produits au Canada, mais les avantages que les Canadiens en tireraient seraient restreints et cela aurait pour les entreprises des conséquences négatives considérables. Nos membres importent, distribuent et vendent des produits venant du Canada et de l'étranger. Que les produits offerts sur leurs rayons soient étrangers ou canadiens, nos membres les vendent à des particuliers et ils créent des emplois dans nos collectivités. À l'heure actuelle, l'industrie des produits naturels de santé emploie près de 50 000 Canadiens à temps plein et à temps partiel, tant chez des fournisseurs que chez des détaillants.

Un grand nombre de nos membres, surtout ceux qui possèdent de petites boutiques spécialisées, seront forcément lésés par une hausse du seuil *de minimis*. Les recherches montrent que 67 % des Canadiens font déjà des achats transfrontaliers, et une hausse du seuil ne servirait qu'à gonfler ce chiffre, ce qui imposerait un fardeau inutile et, dans certains cas, intolérable aux détaillants locaux, tout en entraînant aussi une diminution du nombre des Canadiens qui travaillent dans ces établissements locaux. Un tel changement dans le comportement des consommateurs voudrait dire que le Canada, sans parler des gouvernements provinciaux, renoncerait non seulement à des revenus tarifaires, mais aussi aux taxes de vente applicables aux produits achetés au pays. Une baisse des revenus porterait manifestement préjudice à la capacité de notre pays de répondre aux besoins de la population, mais elle restreindrait aussi les occasions qu'auraient les collectivités de maximiser leur capacité de soutenir les entreprises et de stimuler le commerce, un aspect pour lequel le Comité permanent des finances souhaite qu'on lui recommande des améliorations à apporter.

Une réduction du seuil *de minimis* encouragerait en outre les Canadiens à acheter des PSN à l'étranger. Le Canada est considéré comme le chef de file sur le plan de la réglementation des PSN et il est vu dans le monde entier comme un modèle d'excellence. La Politique d'importation et d'exportation des produits de santé en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* et de ses règlements permet à des entreprises de l'étranger de contourner nos règlements stricts et d'expédier des produits directement à des acheteurs en ligne canadiens. Certains de ces produits ne font pas l'objet d'une licence et peuvent présenter des risques. Il s'agit là d'un autre désavantage financier pour les entreprises canadiennes qui investissent du temps et de l'argent en vue d'être conformes aux exigences et d'acquiescer une licence, et cela porte préjudice aux détaillants de petite ou de moyenne taille, car les acheteurs sont enclins à acheter leurs produits en ligne plutôt que dans des entreprises locales.

Nous sommes conscients de l'attrait que représente la réduction du fardeau administratif des entreprises qui souhaitent faire des affaires au Canada, mais, dans les circonstances, si la situation ne procure aucun avantage évident pour les entreprises ou les contribuables du Canada, nous nous devons d'exprimer notre vive opposition à une hausse du seuil *de minimis*.



Promouvoir l'autonomie en matière de santé grâce à un traitement fiscal préférentiel pour les PSN

Les produits de santé naturels sont sûrs et efficaces. La Direction des produits de santé naturels et sans ordonnance (DPSNSO) s'occupe de la surveillance réglementaire des PSN et de leur approbation avant leur mise en marché. Il est un fait que 77 % des Canadiens choisissent de recourir à ces produits pour aider à préserver leur état de santé et leur bien-être. Cela montre que les consommateurs accordent une valeur immense aux PSN, mais les contributions utiles que font ces produits pour ce qui est de réduire le fardeau imposé à notre système de soins de santé ne sont pas reconnues comme il faut. Les Canadiens consomment des PSN pour maintenir leur état de santé (85 %), ainsi que pour prévenir les maladies et renforcer leur système immunitaire (79 %), et ils se soucient de manière générale de leur état de santé (76 %).

L'ACAS est d'avis que le gouvernement devrait éliminer l'actuel parti pris contre les PSN en modifiant la politique fiscale de façon à reconnaître la valeur des mesures que prennent tous les jours des millions de Canadiens sur le plan de l'autotraitement et de l'autonomie en matière de santé. À l'heure actuelle, les produits de santé que consomment des millions de Canadiens pour soutenir leur bien-être sont taxés de la même façon que les boissons gazeuses et les friandises. Les vitamines et les minéraux sont les PSN les plus souvent utilisés (53 %), et la plupart des Canadiens seraient surpris d'apprendre qu'une douzaine de beignes est exempte de taxe, mais pas les vitamines et les minéraux essentiels.

De plus, le Comité a demandé que l'on formule des recommandations sur les mesures que pourrait prendre le gouvernement fédéral pour aider des personnes en particulier, comme les personnes âgées, à maximiser leurs contributions à l'économie, ainsi que pour améliorer la capacité des collectivités urbaines, rurales et éloignées de soutenir la croissance et le développement des affaires. Dans les deux cas, il serait avantageux de concilier le traitement fiscal des PSN. Dans son étude de 2015 intitulée *Opinions des Canadiens sur la stratégie nationale en matière de soins de santé pour les aînés*, l'Association médicale canadienne a découvert que le bien-être et les soins préventifs étaient la deuxième mesure la plus importante, sur six, pour promouvoir un meilleur état de santé et prévenir la maladie. Les personnes âgées profiteraient manifestement d'un meilleur accès aux outils de soins préventifs, mais ce serait sûrement aussi le cas des collectivités parce qu'une population saine est une population productive, peu importe qu'elle vive dans une collectivité urbaine, rurale ou éloignée.

La politique en matière de santé évolue constamment et elle s'est récemment orientée vers une plus grande reconnaissance de l'importance de l'autonomie en matière de santé pour le bien-être général ainsi que pour la durabilité du système des soins de santé du Canada. Les règles fiscales qui visent les PSN n'ont pas suivi la même évolution. Il est important que les règles fiscales suivent l'évolution de la politique en matière de santé de façon à appuyer les millions de Canadiens qui décident de prendre des mesures proactives en vue de soutenir leur état de santé à court et à long terme. Dans ce contexte, l'ACAS recommande que le gouvernement fédéral examine la situation fiscale des PSN. Parmi les options qui permettraient de combler cet écart sur le plan des politiques figure le fait d'accorder un avantage fiscal aux personnes qui achètent des produits propices à l'autonomie en matière de santé, ou de détaxer les PSN dans les points de vente au détail.

Faire faire des économies aux entreprises en harmonisant les processus de modernisation de l'étiquetage des aliments à Santé Canada ainsi qu'à l'ACIA

Tant Santé Canada que l'ACIA ont entrepris des processus visant à apporter des changements aux étiquettes des aliments. Santé Canada propose d'apporter des changements au Tableau de la valeur nutritive ainsi qu'aux listes d'ingrédients, et l'ACIA met en même temps au point des dispositions réglementaires de soutien pour faire



entrer en vigueur la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Ces deux séries de changements auront une incidence sur toutes les étiquettes d'aliment au Canada. Il s'agit dans les deux cas de contributions importantes et utiles et, disons-le clairement, nous ne nous opposons pas à la proposition de mettre à jour les exigences en matière d'étiquetage. Cependant, si les deux séries de changements entrent en vigueur à des moments différents, les transformateurs, les importateurs, les distributeurs et les grossistes du secteur de l'alimentation auront à faire des changements d'étiquetage à deux occasions distinctes, ce qui représentera un fardeau pour les entreprises de toutes tailles. Nous serions également en faveur d'un délai de transition plus long, jusqu'à cinq ans, pour l'entrée en vigueur des changements requis, ce qui permettrait aux entreprises d'écouler les stocks existants.

L'ACAS a rencontré des politiciens et des bureaucrates en vue de souligner qu'il est important de rationaliser le processus d'étiquetage. La synchronisation des initiatives d'étiquetage de Santé Canada et de l'ACIA est une mesure logique sur le plan commercial et elle soutiendra l'industrie canadienne. Au bout du compte, la rationalisation aidera à atténuer le fardeau que les changements proposés en matière d'étiquetage nutritionnel imposeront à toutes les entreprises actives dans le secteur canadien de l'alimentation. Cet effet sera particulièrement complexe pour les petites entreprises dont les ressources et la capacité de mettre en œuvre simultanément des changements multiples et souvent déconcertants sont restreintes.

Soutenir le droit de savoir des Canadiens : étiqueter tous les produits génétiquement modifiés

Les Canadiens ont le droit de savoir si les aliments qu'ils consomment renferment des ingrédients génétiquement modifiés (GM).

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire étudiera les animaux GM qui sont destinés à la consommation humaine et rendra compte de la situation au Parlement avant le 8 décembre 2016 au plus tard. Nous croyons que le mandat du Comité – qui consiste à « traiter adéquatement l'éventail complet des problèmes potentiels liés à l'approbation des produits impliquant des animaux génétiquement modifiés au-delà de la santé et de la sécurité [...] et quelles mesures devraient être prises en compte pour informer le public sur les nouveaux produits prévus pour l'introduction sur le marché » – restreint la portée de ses travaux aux animaux GM, et qu'elle ne va pas assez loin. Il est des plus importants d'être au courant de la salubrité des aliments GM, mais il est crucial aussi de faire part aux consommateurs des connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées lors de leurs achats.

Il est important pour les Canadiens d'avoir un choix éclairé. Selon un récent sondage d'Ipsos Reid, 88 % des Canadiens veulent une étiquette GM sur les produits alimentaires. Cette information s'ajoute au fait que 64 pays, situés aux quatre coins du globe, exigent déjà une forme quelconque d'étiquetage GM, et les administrations situées au sud de la frontière sont sur le point de joindre leurs rangs.

L'ACAS défend l'industrie des produits biologiques et soutient la production d'aliments biologiques. Nous croyons que les consommateurs que les ingrédients GM inquiètent devraient savoir que les aliments biologiques sont produits ou manutentionnés selon des règles strictes. Les producteurs et les consommateurs de produits biologiques se préoccupent du niveau élevé de risque que présentent les cultures GM au chapitre du rendement et de la qualité. Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire veut « traiter adéquatement l'éventail complet des problèmes potentiels » et il devrait se pencher sur l'impact à long terme et le risque économique auquel s'exposent les entreprises de petite et de moyenne taille axées sur la fourniture d'aliments biologiques certifiés qui pourraient être mises en péril par l'approbation plus générale et plus hâtive d'autres



produits GM. Nous demandons au gouvernement de mettre en œuvre une réforme réglementaire qui inclut un régime de transparence et une évaluation, examinée par des pairs, des risques que suscite une validation de sécurité multigénérationnelle et de longue durée. Dans l'intervalle, il serait utile d'étiqueter les produits contenant des ingrédients issus de cultures et de sources GM afin de fournir aux consommateurs les renseignements qu'ils souhaitent.

